

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
25 SEPTEMBRE 2019 À PARTIR DE 18 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL AU 1130-1134, RUE WILLIAM – PAVILLON F DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (SECTEUR GRIFFINTOWN)

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 septembre 2019, le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **25 septembre 2019 à partir de 18 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

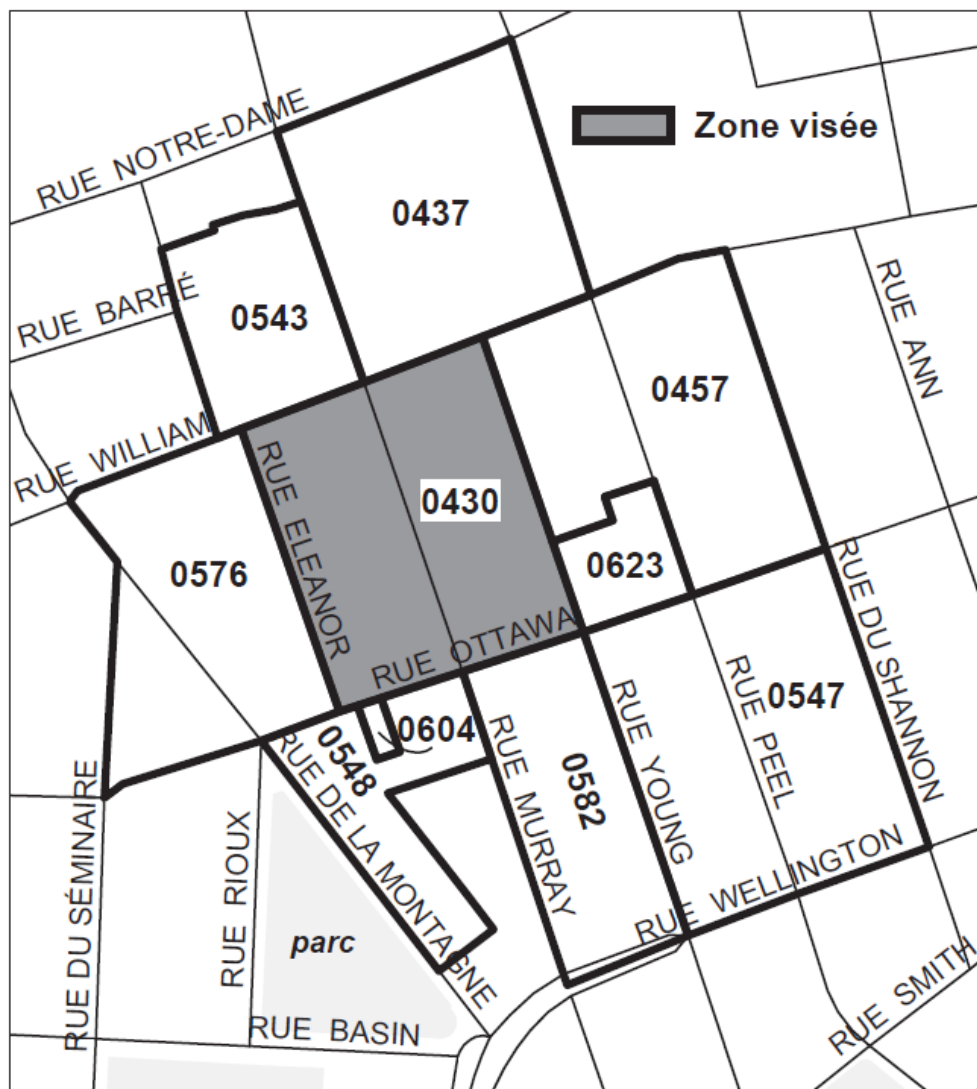
Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le site du projet est situé dans le secteur Griffintown. Il est composé de trois lots (1 583 446, 1 583 447 et 1 853 448 du cadastre du Québec) ayant front sur les rues Young, William et Murray.

Ce premier projet de résolution vise la démolition des bâtiments existants et la construction d'un immeuble institutionnel de six étages et de 25 mètres de hauteur. Le basilaire de 3 étages sera occupé par des salles de classe et des laboratoires. Les 3 étages supérieurs feront office de bureaux administratifs et un sous-sol sera prévu pour du rangement et des espaces techniques. Aucun stationnement n'est prévu dans le projet. L'entrée principale du projet sera située sur la rue William du côté est et une entrée secondaire sera prévu du côté ouest. Le projet prévoit l'aménagement d'un jardin de 6 mètres de profondeur à l'intersection des rues William et Murray.

Les dispositions relatives à la hauteur et le nombre de cases de stationnement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0430 ainsi que les zones contiguës 0437, 0457, 0543, 0547, 0548, 0576, 0582, 0604 et 0623 toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 16 septembre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude